

N° 115 - AVRIL 1961

Mensuel : 1 NF

ABONNEMENTS

1 an 10 NF

Sous pli fermé. 14 NF

64, r. de Richelieu, Paris 2°

« La Vérité des Travailleurs »

CCP : 6965-68 Paris

PROLÉTAIRES DE TOUS LES PAYS, UNISSEZ-VOUS !



PARTI COMMUNISTE INTERNATIONALISTE (Section française de la IV^e Internationale)

LIBEREZ PABLO ET SANTEN

Après dix mois d'une détention provisoire qui constitue un scandale sans précédent dans les annales de la justice hollandaise, le procès des deux dirigeants de la IV^e Internationale, Michel Raptis (Pablo) et Sal Santen, emprisonnés à Amsterdam pour leur action d'aide à la Révolution algérienne, est maintenant très proche.

Le juge d'instruction ayant clos le dossier, ce procès doit avoir lieu dans les semaines qui viennent :

FIN AVRIL OU DEBUT MAI.

LA LUMIERE DOIT ENFIN ETRE FAITE : MICHEL RAPTIS (PABLO) ET SAL SANTEN DOIVENT ETRE ACQUITTES.

Mais les dix mois de scandaleuse détention provisoire et tous les faits rapportés dans la présente brochure (1) doivent éveiller au plus haut point l'inquiétude de tous ceux qui, dans le monde, ont protesté contre l'arrestation de Michel Raptis et de Sal Santen : tous les intérêts qui se sont ligués pour maintenir sans jugement ces deux militants en prison peuvent maintenant agir pour fausser le procès, tenter de le tenir à huis clos, de travestir en affaire de droit commun une action hautement politique d'aide conséquente à la lutte des nationalistes algériens.

Au moment où cette lutte a gagné l'appui de l'opinion publique internationale et s'est acquis de puissants alliés dans le monde où en France même, la phase des négociations s'est ouverte, peut-on tolérer qu'en Hollande la répression continue à frapper les partisans de cette juste cause, mettant ainsi les autorités de ce pays dans le camps de ceux qui n'ont plus pour arme que les crimes révoltants de la Main Rouge ?

POUR QUE MICHEL RAPTIS (PABLO) ET SAL SANTEN SOIENT ENFIN LIBERES :

- **IL FAUT QUE S'ACCENTUE LA CAMPAGNE INTERNATIONALE POUR LEUR DEFENSE ET LEUR LIBERATION.**
- **QUE DE PARTOUT PARVIENNENT AU PROCES, AVANT ET PENDANT CELUI-CI, LES TEMOIGNAGES POUR LEUR ACQUITTEMENT.**
- **QUE DE PARTOUT LES DONS DE SOLIDARITE SOIENT ENVOYES AUX COMITES DE SOUTIEN FORMES EN FRANCE ET EN HOLLANDE POUR PAYER LES FRAIS DU PROCES ET SOUTENIR LES MILITANTS EMPRISONNES ET LEURS FAMILLES.**

(1) Ce texte est le préambule d'un dossier édité par les Comités de Soutien RAPTIS (PABLO) SANTEN de France et de Hollande. (Voir page 16.)